



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Du Mardi 13 Décembre 2022 à 19h00

En ce **Mardi 13 Décembre 2022 à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit, en session ordinaire, à la salle municipale de Cours.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers, soit :

22 présents, 7 absents, 4 procurations, soit 26 votants sur vingt-neuf membres en exercice.

M David GIANONE, en retard, rejoint l'assemblée à 19h20.

M Christophe SPAETER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire, soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente en date du 8 novembre 2022 qui a été transmis à chaque conseiller : il est approuvé à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Compte rendu des décisions prises par le maire

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Depuis le conseil municipal du 08 novembre 2022, 18 décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces décisions concernent le foncier, la commande publique, les finances locales et le domaine public.

- Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :

| N° | Parcelle cadastrale | | Adresse | Nature du bien | Superficie |
|---------|---------------------|--------------------|--|--|----------------------|
| | Sectio n | N° | | | |
| 2022/64 | AD | 82, 84, 90 | 165 rue de Thel - Cours la Ville | habitation | 138 m ² |
| 2022/65 | AE | 682, 131 | rue de Charlieu/rue de l'Egalité - Cours la Ville | vente de parts sociales pour le bien rue de charlieu | 1 356 m ² |
| 2022/66 | AI | 371, 372 | lieudit Moulin trambouze - Cours la Ville | terrain | 2 316 m ² |
| 2022/67 | AB | 551 | rue Basse Cruzille - Cours la Ville | immeuble | 1 029 m ² |
| 2022/68 | AP | 207 | le bas de Cours - Cours la Ville | terrain | 5 100 m ² |
| 2022/69 | AI | 421 | 146 rue des Iris - Cours la Ville | habitation | 975 m ² |
| 2022/70 | 262 B | 1471, 1472 | 59 chemin de sous les bois - cours la Ville | habitation | 613 m ² |
| 2022/71 | AC | 33 | 36 rue Général Leclerc - Cours la Ville | immeuble avec local commercial | 75 m ² |
| 2022/72 | 262 B | 74, 160, 1258 | 3349 rte de la Bûche et 66 rte de Belmont - Cours la Ville | locaux artisanaux (ateliers-terrain) | 7458 m ² |
| 2022/73 | AD | 106 | 418 rue de Thel - Cours la Ville | terrain | 1600 m ² |
| 2022/74 | AI | 321 | 496 Bd Pierre de Courbertin - Cours la Ville | habitation | 890 m ² |
| 2022/75 | AB | 373, 508, 509, 511 | 457 et 469 route de Sevelinges - Cours la Ville | garage et atelier | 524 m ² |
| 2022/76 | AE | 37 | 153 chemin de la Vilette - Cours la Ville | habitation | 455 m ² |
| 2022/77 | 262 B | 927 | Les grandes terres - Cours la Ville | terrain | 6430 m ² |

DELIBERATIONS

- Décisions du Maire :
- **N°2022/13 du 10/11/2022** : la présente décision a pour objet la régularisation des crédits budgétaires, comme suit :
- En section d'investissement du budget commune 2022, il est décidé de virer des crédits :
 - A imputer à l'opération 140 (complexe multi sport) article 213500 pour 23 373.76 €
 - A imputer à l'opération 168 (écoles), article 213500 pour 5 922.66 €
 - A imputer à l'opération 163 (amendes de police), article 2158 pour 3 846.25 €
 - A imputer à l'opération 101 (voirie), article 2151 pour 1 222.80 €
 - A prélever au compte 020 (dépenses imprévues) pour 34 365.47 €.
- En section de fonctionnement du budget commune 2022, il est décidé de virer des crédits
 - A imputer à l'article 6226 pour 2 162.40 €
 - A prélever au compte 022 (dépenses imprévues) pour 2 162.40 €.
- **N°2022/14 du 21/11/2022** : la présente décision a pour objet la régularisation des crédits budgétaires, comme suit :
- En section d'investissement du budget commune 2022, il est décidé de virer des crédits :
 - A imputer au compte 204412 (subvention nature org. publics bâtiments et installations) en dépenses pour 2.00 €
 - A imputer au compte 2111 (recettes sur terrains nus) pour 2.00 €.
- **N°2022/15 du 21/11/2022** : la présente décision a pour objet le renouvellement de la convention avec la société LC PORTAGES REPAS pour la restauration scolaire de l'école de Thel à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette convention fixe les modalités pour la préparation, la livraison des repas. Le prix du repas est fixé pour l'année scolaire 2022/2023 à 4.85 € TTC. La convention est renouvelable par tacite reconduction.
- **N°2022/16 du 2/12/2022** : la présente décision confirme la volonté de rouvrir le bar du boulodrome après les travaux de rénovation entrepris par la commune. Aussi un bail dérogatoire excluant l'application du statut des baux commerciaux a été établi au profit de la SARL LE BAR DU BOULODROME pour la gérante Mme VACUS Jessyka. Il est conclu du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025, moyennant un loyer mensuel de 500 €. Il est rappelé que Mme VACUS en tant que gérante du bar du boulodrome se doit d'entretenir les terrains, sanitaires et locaux. Un contrat de location de licence IV a été établi en parallèle et en complément du bail dérogatoire. Le loyer mensuel est de 100 €.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, l'assemblée délibérante prends acte des décisions prises par le maire.

2. VOIRIE – Approbation d'une convention avec le Département relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD8

Exposé de Monsieur Bernard KRAEUTLER – 6^{ème} Adjoint

Dans le cadre du programme de voirie 2022, la commune en accord avec le Département ont acté l'aménagement de la RD8 pour sécurisation.

Le Département a délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune de Cours pour la réalisation d'un plateau surélevé conforme aux recommandations du guide CERTU relatif « aux coussins et plateaux » de juillet 2010 et pour la matérialisation éventuelle de passages piétons.

Les aménagements ainsi que l'état de la couche de roulement de la chaussée induisent la réalisation d'un tapis en béton bitumineux par la commune de Cours, sur une surface totale de 340 m².

Sur la RD8 sont la propriété de la commune :

- Les marquages spéciaux,

DELIBERATIONS

- Le plateau surélevé
- Les trottoirs
- La signalisation verticale
- Le réseau d'eaux pluviales
- L'éclairage public.

La commune assure l'intégralité du financement des travaux évalués à 20 833 € HT soit 25 000 € TTC. Considérant l'état de la couche de roulement de la chaussée que le Département aurait eu à refaire, sa prise en charge pour un montant forfaitaire de 8 003 € incluant la recherche d'amiante sera remboursée à la commune par le Département.

Sur ces travaux, le Département a aussi alloué une subvention de 13 800 € à la commune dans le cadre des amendes de police.

La commune travaille actuellement avec le Département sur une étude des entrées de ville afin de les sécuriser et de ralentir la vitesse. Ces travaux pourront être réalisés selon un programme sur plusieurs années et feront aussi l'objet de subvention du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces pièces et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférant.

3. HABITAT – Signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain de Cours et de Thizy les Bourgs pour 2023-2028

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Monsieur Gianone David rejoint l'assemblée.

La convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Cours et de Thizy-les-Bourgs a été signée le 3 février 2017 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en février 2023.

Au vu du bilan positif et des perspectives présentées lors du comité de pilotage du 21 octobre 2021, il a été décidé de lancer une deuxième OPAH-RU afin de maintenir et de renforcer la dynamique de projets de rénovation et de répondre à la demande grandissante d'accompagnement des particuliers et des propriétaires bailleurs, et ce, notamment dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Pour cela, une étude pré-opérationnelle d'évaluation et de définition d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat privé existant a été lancée en mai 2022 par la COR en lien étroit avec les deux communes.

L'étude est arrivée à son terme et débouche aujourd'hui sur l'élaboration d'une nouvelle convention d'OPAH-RU dont les objectifs quantitatifs de rénovation, sur 5 ans, répartis sur 6 années calendaires, ont été validés en Comité de pilotage le 27 octobre 2022. Ces objectifs sont les suivants :

- **propriétaires occupants : 98**
 - o dont logements indignes ou très dégradés : 8
 - o dont logements travaux de rénovation énergétique : 62
 - o dont logements travaux pour l'autonomie : 28
- **propriétaires bailleurs : 51**
 - o dont logements indignes ou très dégradés : 38
 - o dont logements moyennement dégradés : 7
 - o dont logements travaux de rénovation énergétique : 6

L'objectif total est de 149 logements sur 5 ans. Ces objectifs se répartissent selon deux périmètres :

- le périmètre de revitalisation, correspondant aux centres-bourgs de Cours, Thizy et Bourg-de-Thizy, où les subventions communales sont plus importantes du fait de la concentration des enjeux d'attractivité et de rénovation.
- le périmètre de développement correspondant au reste des communes, où les subventions communales sont moins importantes.

DELIBERATIONS

Suite au diagnostic concernant la localisation des statuts d'occupation, une part plus importante d'objectifs « propriétaires occupants » a été inscrite dans le périmètre de développement et une part plus importante des objectifs « propriétaires bailleurs » a été inscrite en périmètre de revitalisation. Ces objectifs se répartissent de la façon suivante :

| Périmètre | TOTAL sur 5 ans | | | | TOTAL sur 5 ans |
|---|-----------------------------|-------|----------------------------|-------|-----------------|
| | Périmètre de revitalisation | | Périmètre de développement | | |
| Communes | Cours | Thizy | Cours | Thizy | |
| Logements de propriétaires occupants (PO) | 98 | | | | |
| dont logements indignes ou travaux lourds | 1 | 3 | 1 | 3 | 8 |
| dont travaux de lutte contre la précarité énergétique TM et M | 9 | 16 | 12 | 25 | 62 |
| dont aide pour l'autonomie de la personne (M et TM) | 4 | 8 | 6 | 10 | 28 |
| TOTAL PO par commune et par périmètre | 14 | 27 | 19 | 38 | |
| TOTAL PO par périmètre | 41 | | 57 | | |
| Logements de propriétaires bailleurs (PB) | 51 | | | | |
| dont logements indignes ou très dégradés | 8 | 23 | 2 | 5 | 38 |
| dont moyennement dégradés | 2 | 3 | 1 | 1 | 7 |
| dont travaux de lutte contre la précarité énergétique | 1 | 3 | 1 | 1 | 6 |
| TOTAL PB par commune et périmètre | 11 | 29 | 4 | 7 | |
| TOTAL PB par périmètre | 40 | | 11 | | |
| TOTAL PAR PERIMETRE | 81 | | 68 | | |

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement (AE), volet ingénierie et volet aide aux travaux, de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour l'opération sont de **2 540 350 €**, selon l'échéancier suivant :

| Budget prévisionnel ANAH | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL | TOTAL |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-------------|
| VOLET INGENIERIE | 35 949 € | 51 292 € | 51 652 € | 51 112 € | 51 052 € | 16 843 € | 257 900 € | 2 540 350 € |

DELIBERATIONS

| | | | | | | | | |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|--|
| VOLET TRAVAUX | 319 543 € | 456 490 € | 456 490 € | 456 490 € | 456 490 € | 136 947 € | 2 282 450 € | |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|--|

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, volet ingénierie et volet aide aux travaux, pour l'opération sont de 1 133 898 €, selon l'échéancier suivant :

| Budget prévisionnel COR | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL | TOTAL |
|--------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|------------------|------------------|
| VOLET INGENIERIE TTC | 65 720 € | 92 662 € | 92 662 € | 93 162 € | 92 662 € | 28 341 € | 465 208 € | 1 133 898 |
| VOLET TRAVAUX | 93 617 € | 133 738 € | 133 738 € | 133 738 € | 133 738 € | 40 121 € | 668 690 € | |

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la commune de Cours, volet aides aux travaux, pour l'opération sont de 119 456 €, selon l'échéancier suivant :

| Budget prévisionnel Cours | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|---------|------------------|
| VOLET TRAVAUX | 16 724 € | 23 891 € | 23 891 € | 23 891 € | 23 891 € | 7 167 € | 119 456 € |

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la commune de Thizy-les-Bourgs pour l'opération sont de 420 040 €, selon l'échéancier suivant :

| Budget prévisionnel Thizy-les-Bourgs | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|
| VOLET TRAVAUX | 58 806 € | 84 008 € | 84 008 € | 84 008 € | 84 008 € | 25 202 € | 420 040 € |

Pour la COR et les communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs, ces budgets prévisionnels comprennent des primes spécifiques, proposées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle suite au bilan de l'OPAH-RU 2017-2023 et des enjeux soulignés par le diagnostic. Ces primes, seulement mobilisables en périmètre de revitalisation, sont :

- Appel à projet « attractivité résidentielle » : Ces appels à projet permettront de valoriser les projets des propriétaires bailleurs qui soutiennent l'attractivité résidentielle. Les critères de sélection seront par exemple la création d'un espace extérieur, le regroupement de petits logements pour création d'un grand logement, la réhabilitation d'un bien vacant, etc.
- Prime pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les propriétaires bailleurs : cette prime permettra d'inciter les propriétaires bailleurs à étudier la faisabilité d'un projet en vue de la réalisation de travaux.
- Prime pour la transformation d'un rez-de-chaussée commercial vacant en dehors des linéaires de préservation du commerce : cette prime vise à améliorer l'image des rues non commerçantes afin de sortir ces commerces de la vacance. Des linéaires de préservation commercial ont été dessinés dans le cadre de l'OPAH-RU pour appliquer cette prime.

DELIBERATIONS

Les objectifs sont répartis de la façon suivante :

| | Total sur 5 ans | Objectifs sur 5 ans | |
|--|-----------------|-----------------------------|--------------------------|
| | | Thizy-les-Bourgs | Cours |
| | | Périmètre de revitalisation | Périmètre revitalisation |
| Appel à projet "attractivité résidentielle" | 5 | 3 | 2 |
| Prime étude de faisabilité PB | 15 | 10 | 5 |
| Prime transformation rez-de-chaussée commerciaux vacants hors linéaire commercial | 8 | 6 | 2 |

Les communes abonderont à hauteur de 70%, la COR abondera à hauteur de 30%, sauf pour la prime « transformation d'un rez-de-chaussée commercial vacant » qui est financé à 100% par les communes. Les financements prévisionnels se répartissent de la façon suivante :

Le Département du Rhône apportera des subventions individuelles pour les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes du parc privé en complément des aides de l'Anah, dans le cadre de son règlement d'intervention spécifique.

| | Montant par projet | Montant financé par projet | | | Montant total | | |
|--|--------------------|-----------------------------|---------|---------|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| | | Thizy-les-Bourgs | Cours | COR | Thizy-les-Bourgs | Cours | COR |
| | | Périmètre de revitalisation | | | Périmètre de revitalisation | | |
| Appel à projet "attractivité résidentielle" | 10 000 € | 7 000 € | 7 000 € | 3 000 € | 21 000 € | 14 000 € | 15 000 € |
| Prime étude de faisabilité PB | 1 500 € | 1 050 € | 1 050 € | 450 € | 10 500 € | 5 250 € | 6 750 € |
| Prime transformation rez-de-chaussée commerciaux vacants hors linéaire commercial | 3 000 € | 3 000 € | 3 000 € | 0 | 18 000 € | 6 000 € | 0 € |
| TOTAL | | | | | 49 500 € | 25 250 € | 21 750 € |

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement du Département pour l'opération sont de 31 000 €, selon l'échéancier suivant :

| Budget prévisionnel Département | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------|
| VOLET TRAVAUX | 4 340 € | 6 200 € | 6 200 € | 6 200 € | 6 200 € | 1 860 € | 31 000 € |

La SACICAP Procivis Rhône pourra mobiliser les financements Missions Sociales (prêts et préfinancements) dans le cadre de sa propre réglementation.

Par ailleurs, bien qu'Action Logement ne soit pas signataire de la convention d'OPAH-RU, il est mentionné que faisant le constat d'une appréciation positive des actions passées, Action Logement souligne sa volonté

DELIBERATIONS

de poursuivre ses coopérations et de se projeter début 2023 dans l'établissement d'actions partagées à l'aune de la convention quinquennale 2023-2027. Action Logement poursuivra ainsi la mobilisation de ses produits et services dans le respect des textes qui régiront ses interventions et en fonction des engagements pris au titre des emplois de la prochaine Convention quinquennale 2023-2027.

Enfin, pour information, la COR et les communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs apportent des financements pour la rénovation des façades. Sur 5 ans, les objectifs prévisionnels ont été estimés à 115 dossiers, répartis de la façon suivante :

- Cours : 40 dossiers
- Thizy-les-Bourgs : 75 dossiers

Les financements prévisionnels estimés sur 5 ans sont de :

- 140 000 € pour la COR ;
- 25 000 € pour la commune de Cours ;
- 450 000 € pour la commune de Thizy-les-Bourgs.

De plus, la COR et les communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs subventionnent les projets de rénovation énergétique pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH. Sur 5 ans, les objectifs prévisionnels ont été estimés à 100 dossiers, répartis de la façon suivante :

- Cours : 25 dossiers
- Thizy-les-Bourgs : 75 dossiers

Les financements prévisionnels estimés sur 5 ans sont de :

- 355 000 € pour la COR ;
- 45 000 € pour la commune de Cours ;
- 135 000 € pour la commune de Thizy-les-Bourgs.

Cette convention permet d'aider les propriétaires bailleurs et occupants sur la commune dans le cadre des rénovations habitat, en lien avec la COR. De plus en plus d'investisseurs interviennent sur la commune de Cours grâce aux aides existantes et aux aides Petites Villes de Demain. L'objectif présenté est élevé mais fait suite à un recensement sur le territoire. Pour mémoire le revenu moyen annuel sur la commune de Cours est de 18 000 €, tandis que sur Thizy il est de 11 500 €, il est donc important d'aider les propriétaires occupants mais aussi les propriétaires bailleurs pour leur permettre de maintenir en bon état leur patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'OPAH-RU COR, Cours et Thizy-les-Bourgs 2023-2028 telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

4. PATRIMOINE – Régularisation d'une vente de terrain à Pont Trambouze

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire Délégué de la commune de Pont Trambouze

Il est rappelé que par délibération du 4 juillet 2017 (n° 170704-06), le conseil municipal avait :

- Pris acte que l'acte d'annulation de la vente à tort de la parcelle cadastrée 342 section A, d'une superficie de 3640 m² à M CHARLES Roger, était pris en charge par Maître ODO, notaire, ainsi que les frais inhérents
- Autorisé Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les documents nécessaires pour procéder à l'annulation de cet acte de vente erroné, concernant la dite parcelle et cédée par erreur à M CHARLES Roger, domicilié au lieu-dit Au Vigné à PONT TRAMBOUZE et appartenant à M POTHIER Jean Louis, domicilié au lieu-dit Déaux à Mardore 69240 THIZY LES BOURGS
- Décidé que la somme de 5 335 € serait remboursée à M CHARLES ainsi que la part communale reçue au titre des droits de mutation pour 1.2 % soit 64 €
- Prévus que la dépense soit inscrite en section de fonctionnement au compte 678 dépenses exceptionnelles du budget 2017 de la commune.

Ce dossier n'est aujourd'hui toujours pas réglé.

Toutefois maître ODO à la demande des conjoints POTHIER souhaite régulariser enfin ce dossier.

DELIBERATIONS

Il est rappelé que cette erreur date de 2004. Que la parcelle correspond à une parcelle forestière où aucun travaux n'ont été réalisés. M Charles a déjà perdu sur un recours administratif car le notaire prend à sa charge son erreur et il n'y a pas lieu de réévaluer le bien qui n'a pas évolué.

L'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre la même délibération que précédemment en précisant toutefois que le bien cédé appartient aux héritiers de M Robert Pothier, c'est-à-dire à M Jean Louis Pothier et que la dépense sera inscrite au budget 2023 et de préciser que M le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y afférant.

5. FINANCES LOCALES - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPDR pour la vidéo protection

Exposé de Monsieur Bernard KRAEUTLER – 6^{ème} Adjoint

La commune de Cours a souhaité se doter d'un dispositif de vidéo protection dans le but, notamment, de dissuader les actes de malveillance et de destruction sur des biens communaux. Une première phase de travaux a été réalisée sur 2022 permettant la mise en service de 14 caméras au 19 janvier 2023. Lors de la seconde phase 19 caméras supplémentaires seront installées au cours de l'année 2023.

Ce dossier pourrait bénéficier d'une aide au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation- FIPDR 2023 et a d'ores et déjà reçu l'autorisation de la préfecture par Arrêté en date du 16/12/2021.

Plusieurs objectifs ont été identifiés pour l'ensemble de la commune :

- Sécurité des bâtiments communaux
- Sécurisation de la population
- Réduction des actes de vandalisme et de nuisance
- Infraction au code de la route sur certains axes dangereux
- Identification sur les points stratégiques de traversée de la commune en vue d'enquêtes de police

Le dispositif proposé pour les phases 1 et 2 est 33 caméras sur 26 points d'implantation pour un budget global de 196 566.11 € HT en investissement (soit 235 879.33 € TTC).

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Détail | € HT | € TTC | FINANCEUR | MONTANT |
| Aiguillage et étude des réseaux phase 1 | 4 405.80 | 5 286.96 | FIPDR 40% | 78 626.44 € |
| Déploiement vidéoprotection phase 2022 | 78 188.13 | 93 825.76 | Région 2022 (obtenue) | 50 000.00 € |
| Fibre optique phase 2022 | 20 497.23 | 24 596.68 | Région 2023 (sollicitée) | 50 000.00 € |
| Remplacement et renforcement appuis aérien | 1 429.00 | 1 714.80 | | |
| Déploiement fibre IBLO | 32 119.51 | 38 543.41 | | |
| Déploiement vidéoprotection phase 2023 | 53 374.94 | 64 049.93 | Commune (autofinancement) | 57 252.89 € |
| Aiguillage phase 3 | 6 551.50 | 7 861.80 | | |
| TOTAL | 196 566.11 € | 235 879.33 € | TOTAL | 235 879.33 € |

La première phase est terminée et sera réceptionnée courant janvier. La 2nde phase concernera les extérieurs de Cours et les communes annexes (Thel, Pont Trambouze et La Ville). La fibre installée nous permet aussi de relier les bâtiments communaux à la commune, et pourrait servir pour des lignes de téléphone supplémentaires. Depuis l'installation des premières caméras, nous avons déjà constaté des retours positifs comme l'arrêt de certains trafics.

DELIBERATIONS

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du FIPDR 2023 pour le dispositif de vidéo protection pour un montant de 78 626.44 €.

6. FINANCES LOCALES – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2023 – construction d'une salle de gym/escrime avec une chaufferie bois

Exposé de Monsieur Guy CANET – 2^{ème} Adjoint

Le projet de construction d'une salle de gymnastique et d'une salle de mise en forme et d'escrime a été confié à l'atelier d'architecture Seriziat qui prévoit ;

- Une salle de gymnastique de 709 m² avec 42 m² de surface de rangement
- Une salle multi activités et d'escrime de 256 m² avec des rangements pour une surface de 37 m²
- Des vestiaires, un hall d'entrée et un bureau pour une surface de plancher de 200 m²
- Une chaufferie bois de 15 m² qui servira également à chauffer le complexe sportif Paul Vallier attenant Soit une surface totale de plancher de 1300m² environ

L'estimation des travaux en phase PRO et DCE est fixée à 2 757 720 € HT répartis comme suit ;

| | | | |
|----------|---|--------------|----|
| Lot 1 - | TERRASSEMENTS - VRD | 215 000,00 € | HT |
| Lot 2 - | FONDACTIONS SPECIALES | 71 000,00 € | HT |
| Lot 3 - | GROS ŒUVRE | 754 000,00 € | HT |
| Lot 4 - | CHARPENTE BOIS LAMELLE COLLE | 312 000,00 € | HT |
| Lot 5 - | COUVERTURE DOUBLE PEAU ETANCHEITE | 326 000,00 € | HT |
| Lot 6 - | MENUSERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – OCCULTATIONS | 187 000,00 € | HT |
| Lot 7 - | SERRURERIE | 40 000,00 € | HT |
| Lot 8 - | FACADES - ITE | 117 000,00 € | HT |
| Lot 9 - | PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS | 115 000,00 € | HT |
| Lot 10 - | SOLS MINCES | 60 000,00 € | HT |
| Lot 11 - | CARRELAGES - FAIENCES | 27 000,00 € | HT |
| Lot 12 - | MENUSERIES INTERIEURES BOIS | 69 000,00 € | HT |
| Lot 13 - | CVC PLOMBERIE SANITAIRES | 310 000,00 € | HT |
| Lot 14 - | ELECTRICITE CFO CFA | 100 000,00 € | HT |
| | AVENANT MOE | 54 720,00 € | HT |

Conformément au programme établi pour le choix de la maîtrise d'œuvre, la performance énergétique attendue est particulièrement ambitieuse avec un bâtiment répondant soit à la RT2012, soit à la notion de bâtiment à énergie positive. Une qualité environnementale de la construction est attendue, aussi bien au niveau de l'isolation thermique et phonique qu'en terme d'intégration architecturale.

La commune sollicite une nouvelle subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL du fait de l'évolution du projet avec les nouvelles mesures de sobriété énergétique.

La création d'une chaufferie bois collective à plaquettes automatique, répondant aux attentes de la transition énergétique et écologique, assurera la production de chauffage et ECS par ballon accumulateur, et alimentera également le complexe sportif Paul Vallier attenant à cette nouvelle salle. La production attendue par cette installation est de 59 MWh/an. Cette nouvelle chaudière devrait rentrer dans les critères de gains énergétiques de 30%.

Cette opération pourrait bénéficier, au regard de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), d'une subvention de l'Etat dont le montant pourrait s'élever à 581 703 € (20% du HT) et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit ;

DELIBERATIONS

| DEPENSES | | RECETTES | | SUBV. ACCORDEES |
|-----------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------------|
| TRAVAUX | 2 703 000,00 € | DETR 2021 | 232 750,00 € | 232 750,00 € |
| ETUDES MO | 130 000,00 € | REGION | 360 000,00 € | 360 000,00 € |
| ETUDES DIVERSES | 20 797,00 € | DEPARTEMENT | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| AVENANT MOE | 54 720,00 € | AGENCE SPORT | 495 657,00 € | |
| | | COR (CCR) | 70 000,00 € | |
| | | DSIL | 581 703,00 € | |
| | | COMMUNE | 968 407,00 € | |
| | 2 903 517,00 € HT | | 2 903 517,00 € HT | |

L'architecte est très inquiet sur les évaluations présentées car à ce jour au regard des inflations permanentes, il est très difficile de prévoir un budget fiable. Il faudra donc refaire le point sur le projet à l'ouverture des plis du marché. L'appel d'offres devrait être lancé semaine prochaine pour une durée d'un mois.

Un point sera fait lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires de la commune pour reprendre ce qui pourra être réalisé et ce qui devra être reporté. La commune va accèsser ses interventions sur les bâtiments existants en rénovation énergétique pour limiter les dépenses d'énergie et de fonctionnement. La commune étant peu endettée, ces travaux pourront être financés par un emprunt.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 581 703 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et prévoir ces crédits au budget 2023.

7. FINANCES LOCALES – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fond vert 2023 – Rénovation énergétique de l'école Jacques Prévert

Exposé de Monsieur Guy CANET – 2^{ème} Adjoint

Depuis de longues années la commune a constaté l'état de l'école Jacques Prévert, en tant que passoire énergétique. Un projet de rénovation a donc été prévu budgétairement et pour cela les premières études ont pu être lancées sur l'année 2022

Pour cela la commune s'est appuyée sur les services de la COR et a travaillé en collaboration avec la ALTE 69 pour une première analyse d'opportunité de rénovation énergétique du bâtiment, analyse rendue en janvier 2022. Des études complémentaires ont été sollicitées auprès de différents prestataires pour arriver à un état des lieux réalisé par l'atelier d'architecture Régis Combe au 5 décembre 2022.

Le devis estimatif sommaire fait apparaître un montant de travaux évalué à 705 000 € HT répartis comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Menuiseries extérieures | 124 000 € HT |
| Isolation des façades | 188 000 € HT |
| Isolation et couverture | 176 000 € HT |
| Etanchéité et isolation des toitures terrasses | 18 000 € HT |
| Métallerie et serrurerie | 15 000 € HT |
| Plâtrerie peinture | 29 000 € HT |
| Chauffage | 38 000 € HT |
| Ventilation | 53 000 € HT |
| Electricité | 64 000 € HT |
| TOTAL | 705 000 € HT |

Ce total de travaux n'inclut pas les honoraires de maîtrise d'œuvre, le contrôle technique de construction, la coordination SPS, et les différents diagnostics avant travaux.

Le complexe scolaire est divisé en deux bâtiments de nature différente.

Le premier est une construction de 1970 n'ayant connu aucune réhabilitation électrique significative. Ce bâtiment a été construit avant l'apparition de la première réglementation thermique. L'enveloppe du bâtiment n'est pas ou très peu isolée. La volumétrie générale est simple et l'ensemble du bâtiment est couvert par une couverture tuile avec débords de toit. Aucun espace sous charpente n'est aménagé.

DELIBERATIONS

Le second bâtiment correspond à une extension réalisée en 1989. Le bâtiment initial ayant connu peu d'évolution est peu isolé puisqu'il a été construit sous la réglementation thermique de 1988 dont les exigences thermiques sont très éloignées des standards actuels. Ce bâtiment a une volumétrie complexe. De nombreux décrochés pénalisent l'enveloppe thermique de l'ensemble. Les toitures à forte pente ne comportent pas ou peu de débords de toit. Les espaces intérieurs sous charpentes sont entièrement aménagés. Une extension a été construite en 1995. La performance thermique de cette extension est similaire au bâtiment principal.

Des travaux d'amélioration thermiques sont indispensables, cependant la géométrie et la conception initiale des bâtiments imposent un travail et une hiérarchisation des travaux à mener très différente sur les deux édifices, en bâtiment occupé pour la plupart du temps.

La commune espère que l'Etat va soutenir et se positionner favorablement sur cette demande, d'autant que la commune fait partie du programme Petites Villes de Demain.

Cette opération pourrait bénéficier, au regard du Fonds Vert 2023, d'une subvention de l'Etat, dans le cadre du renforcement de la performance environnementale, dont le montant pourrait s'élever à 318 660 € (40% du HT) et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | SUBV. ACCORDEES |
|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| TRAVAUX | 705 000.00 € | Fonds Vert 2023 | 318 660.00 € | |
| ETUDES MO | 84 600.00 € | REGION | 120 000.00 € | |
| ETUDES DIVERSES | 7 050.00 € | DEPARTEMENT | 90 000.00 € | |
| | | COMMUNE | 267 990.00 € | |
| | 796 650.00 € HT | | 796 650.00 € HT | |

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 318 660 € au titre du Fonds Vert 2023 et prévoir ces crédits au budget 2023.

8. FINANCES LOCALES – Budget 2023 – Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} adjointe

Les articles L.2121-29 et L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoient que l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

- crédits ouverts en 2022 : 6 570 733.14 € – annuités de la dette 86 666.67 € = 6 484 066.47 €,
- ouverture possible pour 1 621 016.62 €.
 - Détail par opérations d'investissement :

| Opérations | Vote au budget | Ouverture possible pour 2023 |
|------------------------------------|----------------|------------------------------|
| 100 – Frais de pré études | 13 020.00 € | 3 255.00 € |
| 101 - Voirie | 136 222.8 € | 34 055.70 € |
| 102 – Bâtiments communaux | 80 503.26 € | 20 125.81 € |
| 104 – Matériel et outillage | 19 946.30 € | 4 986.57 € |
| 106 – Matériel bureau informatique | 200.00 € | 50.00 € |
| 107 – Véhicules | 174 600.00 € | 43 650.00 € |
| 108 – Réseau incendie | 0.00 € | 0.00 € |
| 116 – Plan Local d'Urbanisme | 57 988.00 € | 14 497.00 € |
| 120 – Salle Le Magnolia | 0.00 € | 0.00 € |
| 126 – Travaux de sécurité | 0.00 € | 0.00 € |
| 127 – Colombarium | 0.00 € | 0.00 € |
| 130 – Acquisition immobilière | 183 150.00 € | 45 787.50 € |
| 140 – Complexe multisports | 45 693.76 € | 11 423.44 € |
| 150 – Salle de gym escrime | 3 200 000.00 € | 800 000.00 € |

DELIBERATIONS

| | | |
|---|----------------|-----------------------|
| 154 – Aménagement centre-ville | 0.00 € | 0.00 € |
| 155 – Rénovation Château de La Fargette Maison des Associations | 1 013 864.35 € | 253 466.09 € |
| 158 – Aménagement extension restaurant scolaire L de Vinci | 53 675.22 € | 13 418.80 € |
| 159 – Réhabilitation extension mairie de Cours La Ville | 0.00 € | 0.00 € |
| 160 – Vidéoprotection | 162 220.00 € | 40 555.00 € |
| 161 – Les Halles couvertes | 114 500.00 € | 28 625.00 € |
| 162 – Aménagement centre-ville | 288 000.00 € | 72 000.00 € |
| 163 – Amendes de police | 27 523.36 € | 6 880.84 € |
| 164 – Eglise | 15 000.00 € | 3 750.00 € |
| 165 – Bibliothèque | 8 619.64 € | 2 154.91 € |
| 166 – Cinéma | 2 216.00 € | 554.00 € |
| 167 – Serres | 453 600.00 € | 113 400.00 € |
| 168 – Ecoles | 76 980.30 € | 19 245.07 € |
| 169 – EPORA | 147 500.00 € | 36 875.00 € |
| 171 – Mairie | 10 000.00 € | 2 500.00 € |
| 172 – Boulodrome | 78 246.99 € | 19 561.75 € |
| Total | | 1 590 817.48 € |

- Solde sur les chapitres 2 et 020 pour 30 199.14 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote d'une autorisation spéciale d'investissement pour les dépenses à intervenir en début d'année 2023 avant le vote du budget primitif.

9. FINANCES LOCALES – Budget commune – Décision modificative n°8

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Le conseil municipal a adopté le budget de la commune de Cours 2022 lors de sa séance du 12 avril 2022. Suite à un oubli de mettre des liquidités sur un article, il est nécessaire de le modifier.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

| Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|--------------|-----------------------|-------------------------|
| I – D 204412 | | 2.00 € |
| I – R 2111 | | 2.00 € |

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°8 au budget communal 2022.

10. FONCTION PUBLIQUE – Présentation du rapport social unique 2021

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

La synthèse du rapport sur l'état des collectivités reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au centre de gestion du Rhône.

Elle reprend les effectifs, les caractéristiques des agents permanents, le temps de travail des agents permanents, la pyramide des âges, l'équivalent temps plein rémunéré, les mouvements, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, le budget et les rémunérations, les absences, les accidents du travail, le handicap, la prévention et les risques professionnels, la formation, l'action sociale et la protection sociale complémentaire, les relations sociales.

L'assemblée délibérante prends acte de la présentation du rapport social unique 2021.

11. FINANCES LOCALES – Création d'un tarif de location du dojo à la salle Paul Vallier

Exposé de Madame Catherine DEPIERRE – 3^{ème} adjointe

DELIBERATIONS

Il est rappelé la délibération en date du 03 novembre 2021, par laquelle le conseil municipal a uniformisé les tarifs existant sur les trois Communes déléguées, par une délibération unique.

Il est rappelé la délibération en date du 08 mars 2022, par laquelle le conseil municipal a créé un tarif d'utilisation de la salle municipale et de l'orangerie au forfait pour les activités sportives non associative.

Il est rappelé la délibération en date du 08 novembre 2022 qui modifie le forfait fluides, qui crée un tarif pour le boulodrome pour les locations en période hivernale par un club extérieur, qui limite la location du Château de La Fargette du 1^{er} mai au 30 septembre et qui fixe le tarif funéraires pour la salle du Magnolia

Le SESSAD Clair Joie de Thizy nous sollicite pour l'utilisation de la salle du Dojo du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023 pour emmener un groupe de jeunes le mercredi de 9h à 11h.

Aussi il est proposé de fixer un tarif préférentiel pour ce service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour les jeunes enfants victimes de handicap : forfait de 200 € pour la période d'utilisation permettant de couvrir au moins les frais de chauffage de la salle

Aussi les tarifs suivants sont proposés :

| COURS LA VILLE | | |
|---|------------|------------|
| Salle des sports Paul Vallier | | |
| Associations locales | Gratuit | |
| Salle du Dojo pour 4 mois | 200,00 € | |
| Associations extérieures - 1/2 journée | 320,00 € | 2 000,00 € |
| Associations extérieures - journée | 400,00 € | |
| Podium | 250,00 € | |
| Salle de l'Orangerie | | |
| Week end | 100,00 € | |
| Associations locales | Gratuit | |
| Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | |
| Réservation commerciale (pour une séance de 2h) | 50,00 € | |
| Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 320,00 € | 1 000,00 € |
| Forfait activités sportives non associatives 4h/semaine de septembre à juin chauffage compris | 500,00 € | |
| Funéraires | Gratuit | |
| Funéraires hors commune | 120,00 € | |
| Salle Municipale (Rue du Commerce) | | |
| Week end | 400,00 € | |
| Associations locales | Gratuit | |
| Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale | Gratuit | |
| Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 100,00 € | 2 000,00 € |
| Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 400,00 € | |
| Forfait activités sportives non associatives 4h/semaine de septembre à juin chauffage compris | 1 400,00 € | |
| Funéraires | Gratuit | |
| Funéraires hors commune | 120,00 € | |
| Salle du Château de La Fargette du 1^{er} mai au 30 septembre uniquement | | |
| Week end | 200,00 € | |
| Associations locales | Gratuit | |
| Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale | Gratuit | 2 000,00 € |
| Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 200,00 € | |

DELIBERATIONS

| | | | |
|--|--|----------|------------|
| | Réservation commerciale (pour une séance de 2h) | 100,00 € | |
| | Hors week-end : tarif journalier | 150,00 € | |
| | Funérailles | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |
| Salle Emilien Michoux | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | |
| | Associations extérieures à la commune samedi et dimanche | 300,00 € | 2 000,00 € |
| | Associations extérieures samedi ou dimanche | 200,00 € | |
| | Associations extérieures tarif journalier hors week end | 180,00 € | |
| Salle polyvalente de La Ville | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale | Gratuit | |
| | Week-end : salle 1 ou 3 (97 m ²) | 200,00 € | |
| | Week-end : salle 2 (163 m ²) | 300,00 € | |
| | Week-end : salle 1+2 (260 m ²) | 380,00 € | 2 000,00 € |
| | Week-end : salle 1+2+3 (357 m ²) | 470,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 100,00 € | |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 400,00 € | |
| | Funérailles (salle 1 ou 3) | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |
| Salle Borgnat | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Week-end | 90,00 € | 1 000,00 € |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 120,00 € | |
| Mairie Annexe | | | |
| | Associations locales, Permanences de services publics | Gratuit | |
| | Réservation commerciale (pour 1/2 journée) | 20,00 € | |
| Boulodrome- Pétanquodrome | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Forfait annuel pour une association extérieur de boules ou de pétanques | 400,00 € | 1 000,00 € |
| | Forfait pour la saison hivernale pour une association extérieure de boules ou de pétanques | 200,00 € | |
| PONT TRAMBOUZE | | | |
| Salle de basket "Alfred Setzer" (locations extérieures uniquement juillet/août) | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Associations extérieures | 300,00 € | |
| | Particuliers | 300,00 € | 2 000,00 € |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 400,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | |
| | Réservation commerciale (pour 1 journée) | 500,00 € | |
| Salle annexe "Alfred Setzer" (locations extérieures après vérification du calendrier associatif) | | | |
| | Associations locales | Gratuit | 1 000,00 € |
| | Associations extérieures | 100,00 € | |

DELIBERATIONS

| | | | |
|---------------------------------|--|----------|------------|
| | Particuliers | 100,00 € | |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 360,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | |
| | Réservation commerciale (pour 1 mois) | 150,00 € | |
| Salle du Magnolia | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale | Gratuit | |
| | Week-end | 380,00 € | |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 400,00 € | 2 000,00 € |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 100,00 € | |
| | Tarif journalier (hors week-end) | 180,00 € | |
| | Funérailles | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |
| Salle des Etamines | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Associations extérieures | 200,00 € | |
| | Particuliers | 90,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | 1 000,00 € |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 120,00 € | |
| | Funérailles | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |
| THEL | | | |
| Salle des fêtes | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Week-end | 250,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 100,00 € | 2 000,00 € |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 400,00 € | |
| | Funérailles | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |
| Salle de la Guillaumette | | | |
| | Associations locales | Gratuit | |
| | Week-end | 90,00 € | |
| | Forfait fluide (gratuit pour les associations) | 60,00 € | 1 000,00 € |
| | Forfait supplémentaire pour les extra-locaux | 200,00 € | |
| | Funérailles | Gratuit | |
| | Funérailles hors commune | 120,00 € | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs et précise qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

12. FINANCES LOCALES – Convention de mécénat pour le reboisement
Exposé de Monsieur Michel PALLUET – 8^{ème} adjoint

Suite à l'acquisition des parcelles AK 229 et 230 contigües à la parcelle forestière 4B, un reboisement diversifié a été proposé par l'ONF sur une surface de 1.77 hectares qui prendra en compte plusieurs aspects :

- Changement climatique : les espèces choisies seront adaptées à l'évolution du climat
- Biodiversité : le projet prévoit l'utilisation d'un nombre important d'espèces de conifères et de feuillus mélangés. Cette diversité renforcera la résilience du peuplement.

DELIBERATIONS

La forêt communale de Cours est issue de plantations datant de la fin du 19^{ème} siècle de taillis et de pâturages appartenant à la commune. Diverses acquisitions récentes ont porté la surface de la forêt à 17,65 hectares. Les principaux objectifs de l'aménagement forestier sont la production de bois et la protection des paysages.

La commune a souhaité travailler avec un partenaire extérieur pour prendre en charge le coût de cette plantation. Aussi elle s'est tournée vers l'entreprise BOTANIC, qui est une entreprise familiale de Haute Savoie créée en 1995 par des familles d'horticulteurs. Depuis sa création, la société se caractérise par un fort engagement environnemental et social qui se traduit par une politique RSE ambitieuse et la décision (en 2021) de faire de BOTANIC une société à mission dont la raison d'être est « ensemble retrouver le chemin de la nature ». Dans cette logique la société a monté un fonds de dotation dédié à la forêt et destiné au financement d'actions à vocations sociales ou environnementales sur le territoire national.

Aussi par le biais de l'ONF, la société BOTANIC propose à la commune de Cours une convention de parrainage pour le projet de reboisement sur la commune sur 2022 et 2023.

Le programme d'action prévoit la réalisation des travaux forestiers suivants :

- Préparation de la végétation et du sol
- Fourniture de plants : 2 800 arbres répartis sur les essences suivantes (cèdre de l'Atlas, douglas, pin laricio de Corse, alisier torminal et chêne pubescent)
- La mise en place des 2 800 plants sur une surface de 1.77 hectares
- L'entretien des plantations sur les années suivantes (2023 à 2025)

La société BOTANIC s'engage à hauteur de 13 000 € versé directement à l'ONF d'ici le 15/12/2023 sur présentation de factures, la commune s'engage à assurer le financement du reste de l'opération si besoin. En contrepartie la commune fera apposer le logo de la société BOTANIC sur quelques supports que ce soit.

La commune souhaite promouvoir ce genre d'initiative pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver des espèces de feuillus différentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de parrainage pour la réalisation d'un projet de reboisement entre la Commune, le fonds de dotation Botanic et l'ONF, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

Date des prochains conseils municipaux pour 2023 : 24/01/2023 à 19h00 à la Salle du conseil en mairie de Cours

Mardi 21/02/2023 à 19h00
Mardi 04/04/2023 à 19h00
Mardi 20/06/2023 à 19h00
Mardi 12/09/2023 à 19h00
Mardi 07/11/2023 à 19h00
Mardi 12/12/2023 à 19h00

Parmi ces dates, une réunion de conseil municipal aura lieu sur les communes de Thel et de Pont Trambouze.

Subventions aux associations :

Suite au Conseil Municipal où nous avons voté les subventions allouées aux associations pour 2022, nous avons reçu des courriers de remerciements, à savoir :

- Radio Val de Reins (RVR)
- Lions Club des Monts du Beaujolais
- Association sportive de l'école La Farandole

INFORMATIONS DES MAIRES DELEGUES ET ADJOINTS

• **Catherine DEPIERRE :**

Sport :

La Municipalité souhaite mettre à l'honneur les sportifs remarquables de COURS (en individuel ou en collectif), lors de d'une cérémonie spécifique. Elle aura certainement lieu en même temps que le forum des associations, qui se déroulera le Dimanche 2 Juillet 2023 lors de la Fête patronale de COURS.

• **Jonathan PONTET :**

Conseil Municipal Enfants :

Le 2 Décembre dernier, suite aux élections du Conseil Municipal Enfants qui se sont déroulées dans toutes les écoles de la Commune de COURS, de nouveaux Conseillers Municipaux Enfants ont été installés, à savoir :

Ecole "Les Marronniers" : Melle PETIT Nina et M. LATRILLE Sofianne

Ecole Marcel Pagnol : Melle LABROSSE Elise et Melle LOTTO Kiara

Ecole L. de Vinci : Melle BUFFIN Kayliah, M. TRABELSI Adil, Melle ROBIN Soline et M. JUGUANT Mahé

Ecole St Charles : M. SCHMITT Elyo, Melle POTHIER Flore, Melle MERCIER Emma et Melle MALENDOMA Kaelyn

Ecole "La Farandole" : Melle MASSARDIER Thaïs et M. FUSIL Valentin

Nous leur adressons nos sincères félicitations et leur souhaitons à tous un bon travail pour leur mandat d'une durée de 2 ans. Ils vont procéder lors de la cession du 27/01 à l'élection de leur maire.

Bulletin municipal :

Il devra être distribué d'ici fin janvier par l'association des marcheurs et les élus disponibles, M Pontet les remercie pour leur participation.

Vœux de la nouvelle année :

- Le lundi 16 janvier 2023 à 18h30 à la salle municipale de Cours
- Le dimanche 22 janvier 2023 à 11h00 à la salle du Magnolia à Pont Trambouze
- Le samedi 28 janvier 2023 à 10h00 vœux de Madame la Députée Nathalie Sarles à la salle du Magnolia à Pont Trambouze pour le nord de sa circonscription
- Le dimanche 29 janvier 2023 à 11h00 à la salle municipale de Thel

• **Programme du cinéma :**

Dimanche 18/12 à 16h00 est rediffusé le film « Là, où le temps s'est arrêté » suite au succès qu'il avait connu lors de sa précédente diffusion.

- Suite à une casse de tuyau d'assainissement au carrefour de Valissant Bas, à proximité de l'usine Malerba, la réparation a été faite mais les travaux ne sont pas encore finis, car la voirie s'affaisse. Les entreprises qui sont intervenues doivent revenir mieux sécuriser ces travaux et terminer les réparations.
- Monsieur le Maire profite de cette dernière réunion pour souhaiter à tous les membres du Conseil de passer de belles fêtes de fin d'année et les invite à se retrouver pour les différentes cérémonies des vœux à la rentrée 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Cours, le 13 Décembre 2022

**Le Maire,
Patrice VERCHERE**

Le secrétaire de séance


